

**MAIRIE DE SAINTE-CROIX**  
*36 Place du Clocher 12260 STE-CROIX*  
contact@sainte-croix-aveyron.fr

## **ARRETE 2025-58**

**Objet : Arrêté portant prolongation de l'arrêté 2025-55**  
**Interdiction temporaire de circuler Rue Porte Médiévale**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°63-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu la demande de prolongation en date du 6 novembre 2025 présentée par l'entreprise Ricard en charge des travaux d'aménagement du parking ;

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction temporaire de circulation ;

### **ARRETE**

**Article 1** – Les dispositions de l'arrêté 2025-55 du 24 octobre 2025 sont prolongées jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

**Article 2** – Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier par l'entreprise Ricard.

**Article 3** - Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

Fait à Sainte-Croix, le 7 novembre 2025  
Le Maire,  
Isabelle LASCHON

